

PROFIL DES BUREAUX – DIVISION DES SERVICES JURIDIQUES

DIRECTION DU DROIT CONSTITUTIONNEL

Personne-ressource : Daniel Guttman, avocat Direction du droit constitutionnel Ministère du Procureur général 720, rue Bay, 4 ^e étage Toronto ON M5G 2K1	Ligne directe : 416-326-4466 N ^o principal : 416-326-4460 Télec. : 416-326-4015 Courriel : daniel.guttman@jus.gov.on.ca Autre personne-ressource Vanessa Yolles, avocate, Direction du droit constitutionnel 416 212-4111 ou vanessa.yolles@jus.gov.on.ca
Postes offerts : 3	Site Web : http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/default.asp
Échéance pour présenter les demandes : 14 juillet; les entrevues commenceront le 14 août 2006.	
Autres exigences concernant la demande : Aucune autre exigence.	
Si vous désirez parler à un stagiaire actuel au sujet de son expérience, veuillez composer : 416 326-4460	

BREF APERÇU

Les avocats de la Direction comparaissent au nom du gouvernement principalement dans des causes constitutionnelles non pénales. Il s'agit de contestations en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Voici quelques exemples de causes récentes dans lesquelles des avocats de la Direction ont comparu et plaidé : *M. c. H.* (définition de conjoint dans la *Loi sur le droit de la famille*); *Eldridge c. la Colombie-Britannique* (droit à des interprètes du langage des signes dans l'accès aux services de santé); *Lovelace c. l'Ontario* (distribution des profits du Casino Rama aux bandes des Premières nations); cause *Eurig Estate* (validité des frais d'homologation de l'Ontario); et *Vriend c. l'Alberta* (orientation sexuelle et le *Code des droits de la personne* de l'Alberta).

La Direction conseille le gouvernement sur des questions de politiques et de réforme constitutionnelles. Ces conseils touchent le processus de révision constitutionnelle et la recherche de nouvelles mesures en faveur de l'unité nationale. Ils portent sur des questions relatives aux droits des Autochtones et aux initiatives constitutionnelles connexes, telles que l'entente-cadre sur l'union sociale canadienne, les accords du Lac Meech et de Charlottetown.

Cette Direction prépare aussi des avis écrits pour différents ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario. Dans ces avis, elle examine les lois existantes et proposées afin de s'assurer qu'elles sont conformes à la *Loi constitutionnelle de 1867* et à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Les stagiaires aident les avocats dans tous les aspects de leur travail juridique, notamment la recherche, la rédaction de mémoires et autres documents juridiques. Ils comparaissent et participent aussi aux audiences des tribunaux judiciaires et administratifs.